

**Province de Québec  
Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 12 avril 2021 à compter de 19 heures 30, exceptionnellement par Facebook en direct et à huis clos conformément à l'arrêté numéro 074-2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Isabelle Martin, responsable des loisirs, vie communautaire, communications, sont également présents.

13 personnes assistent à la séance via Facebook en direct.

**ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes via Facebook en direct.

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 39.

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-082 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-083 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021**

Il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE MARS 2021 ET DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE DÉLÉGATION 538-2015**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de mars 2021 ainsi que le rapport des paiements effectués et la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**2021-04-084 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2021.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de mars 2021 pour un montant total de 30 930.53 \$.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Adoptée à l'unanimité

## **REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis décembre 2019.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.

## **2021-04-085 AUTORISATION DE PAIEMENT À QUÉBEC MUNICIPAL POUR RENOUVELLEMENT DU 01-05-2021 AU 30-04-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a reçu l'avis de renouvellement à Québec Municipal pour la période du 01-05-2021 au 30-04-2022 au montant de 341,64 \$ taxes incluses.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser ledit paiement.

Adoptée à l'unanimité

## **2021-04-086 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX (ADMQ) POUR 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ offre des services de qualité et organise des activités qui permettent à ses membres d'acquérir la formation dont ils ont besoin et la possibilité de se bâtir un réseau de contacts qui constitue une source précieuse d'informations.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le renouvellement à l'ADMQ pour l'année 2021 au montant de 959.13 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

## **2021-04-087 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ADHÉSION FLEURONS DU QUÉBEC POUR 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton doit procéder au renouvellement de l'adhésion aux Fleurons du Québec pour 2021.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux Fleurons du Québec pour 2021, au montant de 525.44 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

## **2021-04-088 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ADHÉSION ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE ET LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE DU 01-04-2021 AU 31-03-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** Zone Loisir Montérégie (ZLM) permet à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton de participer à des formations et événements en cours d'année;

**CONSIDÉRANT QUE** Zone Loisir Montérégie (ZLM) permet d'être admissible au programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, de programme pour projet Loisirs (ville et organismes) et programme de population active;

**CONSIDÉRANT QUE** Loisir et Sport Montérégie (LSM) permet à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton d'être admissible à des formations, du soutien-conseil, des partenariats et des événements en matière de loisir et pour le camp de jour.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Zone Sport Montérégie pour l'année 2021-2022 au coût de 75\$ taxes incluses;

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Montérégie pour l'année 2020-2021 au coût de 97,33\$ taxes incluses;

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-089**     **AUTORISATION DE RENOUELEMENT ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) POUR 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et Environnement du Québec (COMBEQ) offre des services de qualité et organise des activités qui permettent à ses membres d'acquérir la formation dont ils ont besoin et la possibilité de se bâtir un réseau de contacts qui constitue une source précieuse d'informations.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser l'adhésion 2021 (du 01-01-2021 au 31-12-2021) de M. Sofiane Fiala, responsable de l'urbanisme à la COMBEQ, au montant de 436.91 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-090**     **AUTORISATION DE RENOUELEMENT ADHÉSION À LA FQM POUR 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton doit procéder au renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2021.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2021, au montant de 2 922.05 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-091**     **AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS AGRI-ESPRIT DU FAC (31, RUE PRINCIPALE)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire procéder à la revitalisation du bâtiment historique situé au 31, rue Principale dans le but d'en faire un site patrimonial ouvert au public;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet prévoyait peu d'outils d'interprétation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer une demande de subvention au Fonds Agri-Esprit au montant de 25 000.00\$, afin d'obtenir l'aide maximale pour le développement de ces outils.

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-092**     **AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL – RÉSIDENCE DE PERSONNES ÂGÉES – PAVILLON GÉVRY-LUSSIER (PGL) – ENTENTE DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton avait adopté par sa résolution 09-02-044 une entente de déneigement pour une période de dix ans;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente a débuté avec la saison 2011-2012 et qu'elle se termine avec la saison 2020-2021.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, de verser au Pavillon Gévry-Lussier, le dernier paiement de cette entente au montant de 2 701,91 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-093**     **RÉSIDENCE PERSONNES ÂGÉES – PAVILLON GÉVRY-LUSSIER (PGL) – ENTENTE D'ENTRETIEN DE LA PELOUSE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est d'accord à renouveler l'entente d'entretien de la pelouse du Pavillon Gévry-Lussier conditionnellement aux résultats de l'appel d'offres pour l'entretien des terrains municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est allée en appel d'offres pour l'entretien de ses terrains municipaux et pour l'entretien du terrain du Pavillon Gévry-Lussier;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de ce nouveau contrat d'entretien respectent le budget de la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de renouveler l'entente de deux ans concernant l'entretien de la pelouse du Pavillon Gévry-Lussier. Cette entente pourra être prolongée d'une année si la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton se prémunit de son année d'option.

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-094**     **ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX POUR LE RESURFAÇAGE DU 5<sup>E</sup> RANG – SCM-2020-01 (AIRRL 2020-684-154207329 FOUR 469278 MUN 47055)**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 2020-06-165, le conseil octroyait le contrat à Sintra inc. pour le pavage des rues St-Joseph, Perreault, Lachapelle et 5<sup>e</sup> Rang, pour un montant de 223 942.35 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur, M. Dave Williams, atteste de la conformité et de la fin des travaux. L'exécution des travaux s'étant déroulé du 5 au 16 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin visé est le 5<sup>e</sup> Rang et que le montant liés aux dépenses des travaux est de 96 727.69 \$ taxes incluses.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'attester la fin desdits travaux.

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-095**     **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE PROJET POTAGER MILTON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a reçu une demande d'aide financière de l'école Ste-Cécile pour la création d'un jardin communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la création d'un jardin communautaire se veut un projet rassembleur entre l'école et la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est favorable à soutenir ledit projet pour un montant de 1 600.00 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser l'aide financière à l'École Ste-Cécile de 1 600.00 \$ pour la création d'un jardin communautaire.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 2021-04-096 DEMANDE DE BOURSE – GALA MÉRITAS ÉCOLE DE LA HAUTE-VILLE

**CONSIDÉRANT QUE** l'école de la Haute-Ville tiendra son Gala méritas le 8 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton encourage la persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'honorer d'une bourse d'études un étudiant de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'offrir une bourse d'études de 100.00 \$ pour un étudiant de l'école de la Haute-Ville et résidant de Sainte-Cécile-de Milton.

Adoptée à l'unanimité

## 2021-04-097 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2020-12-393 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) (TRAVAUX ROUTIERS 2021 – RANG HAUT-DE-LA-RIVIÈRE-NORD, 6<sup>E</sup> RANG ET PONCEAUX DU 6<sup>E</sup> RANG)

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 2020-12-393 le conseil autorisait la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles; dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) (travaux routiers 2021 – rang Haut-de-la-rivière Nord, 6<sup>e</sup> Rang et ponceaux du 6<sup>e</sup> Rang);

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021 ne sont plus en vigueur, il est donc obligatoire qu'un nouveau modèle de résolution municipale soit utilisé pour les demandes d'aide financière 2021.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'abroger ladite résolution.

Adoptée à l'unanimité

## 2021-04-098 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le chargé de projet de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, M. Dave Williams, ing., agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu,

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles,

**DE** confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-099**     **AUTORISATION D'ACHAT DE GRÉ À GRÉ DE SUPPORTS À VÉLO CHEZ INOX MILTON – SCM-2021-17**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton avait prévu l'achat de supports à vélo dans le cadre de son plan triennal d'immobilisations pour compléter et remplacer son mobilier urbain sur ses espaces publics;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** analyse des besoins fut réalisée par le personnel de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et le comité Agir vert.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser l'achat de gré à gré de supports à vélo chez Inox Milton, pour un montant de 5 863.73 \$ taxes incluses et que cette dépense sera assumée par une appropriation de 5 863.73 \$ au surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-100**     **AUTORISATION D'ACHAT DE GRÉ À GRÉ DE MOBILIER URBAIN CHEZ ATELIER JL TECH – SCM-2021-15**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton avait prévu dans le cadre de son plan triennal d'immobilisations un projet pour compléter et remplacer son mobilier urbain sur ses espaces publics;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** analyse des besoins fut réalisée par le personnel de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et le comité Agir vert;

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité du mobilier urbain a été réalisé par l'Atelier JL-Tech et que nous désirons conserver une uniformité dans tous nos espaces publics.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser l'achat de gré à gré de mobilier urbain chez Atelier JL Tech, pour un montant de 37 803.78 \$ taxes incluses et que cette dépense sera assumée par une appropriation de 37 803.78 \$ au surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-101**     **AUTORISATION D'ACHAT DE GRÉ À GRÉ D'UN AFFICHEUR DE VITESSE CHEZ TRAFIC INNOVATION INC – SCM-2021-18**

**CONSIDÉRANT** l'importance que le Conseil accorde à la sécurité routière des personnes circulant sur notre réseau;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt démontré que représente un afficheur de vitesse pour sensibiliser les automobilistes à respecter les limites de vitesse.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser l'achat de gré à gré d'un afficheur de vitesse chez Trafic Innovation Inc., pour un montant de 7 478.50 \$ taxes incluses et que cette dépense sera assumée par une appropriation de 7 478.50 \$ au surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-102**     **AUTORISATION D'ACHAT CHEZ GROUPE JLD LAGÛE DE GRÉ À GRÉ D'UN GODET À FOSSÉ POUR LE TRACTEUR – SCM-2021-19**

**CONSIDÉRANT** les nombreux besoins du service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'un godet à fossé serait utile pour un entretien plus efficace de nos fossés;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une soumission du Groupe JLD-Lagüe pour l'achat d'un godet à fossé de 24 pouces.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser l'achat de gré à gré d'un godet à fossé pour le tracteur chez Groupe JLD Lagüe, pour un montant de 1 724.63 \$ taxes incluses et que cette dépense sera assumée par une appropriation de 1 724.63 \$ au surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

## 2021-04-103 ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2021-10 – ABAT-POUSSIÈRE 2021-2024

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour l'abat poussière s'est terminé en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons effectué une demande de pris auprès de trois (3) entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission la plus basse respecte le budget pour lesdits travaux;

ENTREPRISES	MONTANT TAXES INCLUSES 2021	MONTANT TAXES INCLUSES 2022	MONTANT TAXES INCLUSES 2023	MONTANT TAXES INCLUSES 2024
Bourget	0.330 \$ / litre	0.340 \$ / litre	0.350 \$ / litre	0.360 \$ / litre
Groupe Somavrac	0.2922 \$ / litre	0.3178 \$ / litre	0.3226 \$ / litre	0.3275 \$ / litre
Selicecat	0.298 \$ / litre	0.298 \$ / litre	0.298 \$ / litre	0.298 \$ / litre \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2021-10 à Selicecat, pour un montant de 0.298 \$ / litre, taxes incluses pour 2021 à 2024.

Adoptée à l'unanimité

## 2021-04-104 ADJUDICATION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ SCM-2021-08 – GOUTTIÈRES AU 112 ET 136 RUE PRINCIPALE

**CONSIDÉRANT QU'À** la suite de l'aménagement paysager du 112 et 136 rue Principale, il s'avère nécessaire d'installer des gouttières;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons effectué une demande de prix auprès du même fournisseur qui a réalisé les gouttières lors des travaux de rénovation de l'Hôtel de ville afin d'harmoniser celles-ci.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'adjuger le contrat SCM-2021-08 à Les Gouttières de l'Estrie - Inc., pour un montant de 2 616.83 \$ taxes incluses et que cette dépense sera assumée par une appropriation de 2 616.83 \$ au surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

## 2021-04-105 ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2021-12 – BALAYAGE DES RUES 2021-2022-2023

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour le balayage des rues s'est terminé en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons effectué une demande de prix auprès de deux (2) entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil n'est pas satisfait des travaux réalisés en 2020 par Excavation GAL (anciennement Services Valo + inc.).

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

ENTREPRISES	MONTANT TAXES INCLUSES 2021	MONTANT TAXES INCLUSES 2022	MONTANT TAXES INCLUSES 2023
Les entreprises MYRROY inc	123.00 \$ /heure (Balai aspirateur)	123.00 \$ /heure (Balai aspirateur)	123.00 \$ /heure (Balai aspirateur)
Excavation GAL	115.00 \$ /heure (Balai aspirateur)	118.00 \$ /heure (Balai aspirateur)	120.00 \$ /heure (Balai aspirateur)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2021-12 au Entreprises MYRROY inc., pour un montant de 123.00 \$ / heure pour 2021 à 2023.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-106

**ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-03 POUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE LASNIER**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons lancé un appel d'offres public sur SEAO;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre (4) soumissions conformes ont été reçues;

ENTREPRISES	MONTANT TAXES INCLUSES
Gestion Dexsen inc.	555 070.56 \$
Excavation M. Leclerc	492 472.42 \$
Bertrand Ostiguy	464 499.00 \$
Transport et Excavation Ben-Benny inc.	394 908.66 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission la plus basse a été déposée par Transport et Excavation Ben-Benny inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission respecte le budget prévu pour lesdits travaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2020-03 à Transport et Excavation Ben-Benny inc. pour les travaux de la route Lasnier pour un montant de 394 988.66 \$ taxes incluses et que cette dépense sera assumée par une appropriation de 394 988.66 \$ au produit de la vente des terrains municipaux.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-107

**ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2021-11 – LIGNAGES DES RUES POUR 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire réaliser le marquage de la chaussée pour assurer la sécurité routière des usagers sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) entreprises ont été invitées à déposer leurs offres.

ENTREPRISES	MONTANT \$
Lignes Maska	- Ligne centrale au mètre linéaire.....0,192 \$ - Ligne de rivage au mètre linéaire.....0,189 \$ - Traverse piétonnière.....95,00



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Case de stationnement.....4,25 \$</li> <li>- Ligne d'arrêt.....21,00 \$</li> <li>- Case pour les personnes handicapées.....95,00 \$</li> <li>- Case pour les bornes électriques.....95,00 \$</li> <li>- Case pour jeune famille.....95,00 \$</li> <li>- Dos d'âne.....86,00 \$</li> </ul>
Marquage traçage du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ligne centrale au mètre linéaire.....0,25 \$</li> <li>- Ligne de rivage au mètre linéaire.....0,25\$</li> <li>- Traverse piétonnière.....125,00 \$</li> <li>- Case de stationnement.....10,00 \$</li> <li>- Ligne d'arrêt.....21,00 \$</li> <li>- Case pour les personnes handicapées.....150,00 \$</li> <li>- Case pour les bornes électriques.....150,00 \$</li> <li>- Case pour jeune famille.....150,00 \$</li> <li>- Dos d'âne.....175,00\$</li> </ul>
Lignes Estrie-Montérégie (LEM)	N/A

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'adjuger le contrat SCM-2021-11 à Lignes Maska, selon les montants indiqués dans le tableau ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

**RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE MARS 2021**

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de mars 2021 soit :

Permis d'addition d'un bâtiment 2

Permis d'agrandissement 3

Permis de brûlage 7

Certificat d'autorisation – Autre 1

Certificat d'autorisation clôtures et haies 1

Certificat d'autorisation de démolition 1

Permis de rénovation 9

Permis d'installation septique 1

Pour un total de 25 permis et une valeur totale de 561 835.00 \$

2021-04-108

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – RENOUELEMENT DES MANDATS DES MEMBRES POUR 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton se doit d'appliquer le règlement 563-2017 portant sur le comité consultatif de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ayant un siège impair, occupé par Mme Ginette B. Denis, M. Serge Gosselin et M. Sylvain Goyette chacun, ont un mandat d'une durée de deux

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

ans, qui est arrivé à échéance le 8 avril 2021, et qui doit être renouvelé pour une durée de deux (2) ans, conformément à l'article 9 du règlement 563-2017 portant sur le comité consultatif de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme sont renouvelables par résolution du Conseil, comme indiqué au règlement 563-2017 portant sur le comité consultatif de l'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le renouvellement des membres mentionnés ci-dessus pour une durée de deux ans qui se termine le 11 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-109**     **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 618-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560-2017 VISANT À AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN**

Avis de motion est donné par Mme Johanna Fehlmann, que sera adopté à la séance tenante le premier projet de règlement 618-2021, visant à amender le règlement de zonage 560-2017. Ce règlement a pour objet d'autoriser les projets intégrés d'habitation dans le périmètre urbain, comme montré au plan de zonage de l'annexe I du règlement de zonage n° 560-2017 en vigueur, et de déterminer les dispositions à respecter concernant l'implantation, l'architecture des bâtiments, l'aménagement du terrain et des allées véhiculaires, le stationnement et les usages commerciaux permis de la classe C1.

**2021-04-110**     **ADOPTION DU PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 618-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560-2017 VISANT À AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite modifier le règlement de zonage n° 560-2017 de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, afin d'autoriser les projets intégrés d'habitation dans le périmètre urbain, comme montré au plan de zonage de l'annexe I du règlement de zonage n° 560-2017 en vigueur, et de déterminer les dispositions à respecter concernant l'implantation, l'architecture des bâtiments, l'aménagement du terrain et des allées véhiculaires, le stationnement et les usages commerciaux permis de la classe C1;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 124 de la LAU, le Conseil doit adopter un premier projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu du décret 291-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 24 mars 2021, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec C-27.1, un avis de motion du premier projet de règlement a dûment été donné lors de la présente séance ordinaire publique du Conseil;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du présent premier projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec C-27.1.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy, et unanimement résolu, d'adopter le premier projet de règlement n° 618-2021 intitulé « règlement amendant le règlement de zonage n°560-2017, visant à autoriser les projets intégrés d'habitation dans le périmètre urbain ».

Copie de ce projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Adoptée à l'unanimité

**2021-04-111** **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 619-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 562-2017 VISANT LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION**

Avis de motion est donné par Mme Johanna Fehlmann, que sera adopté à la séance tenante le premier projet de règlement 619-2021, visant à amender le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 562-2017. Ce règlement a pour objet d'assujettir les projets intégrés d'habitation à une évaluation qualitative lors du dépôt d'une demande de permis ou de certificat, permettant d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale du projet.

**2021-04-112** **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 619-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 562-2017 VISANT LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 562-2017 de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, afin de soumettre les projets intégrés d'habitation à une évaluation qualitative lors du dépôt d'une demande de permis ou de certificat; permettant d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale du projet ;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 124 de la LAU, le Conseil doit adopter un premier projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu du décret 291-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 24 mars 2021, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec C-27.1, un avis de motion du premier projet de règlement a dûment été donné lors de la présente séance ordinaire publique du Conseil;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec C-27.1.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement n° 619-2021 intitulé « règlement amendant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 562-2017, visant les projets intégrés d'habitation ».

Copie de ce projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

**M. Claude Lussier et Mme Jacqueline Lussier Meunier se retirent de la salle à 20h02**

**2021-04-113** **PIIA 21-01 - DEMANDE DE CONSTRUCTION / LOT NO. 6 387 607**

Propriétaire : 9177-2210 Québec Inc.

Requérante : Stéphanie Borduas

Adresse : 11, rue Touchette

Zonage municipal : RE-9

**Objet et caractéristiques de la demande :**

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

La demande concerne le lot n° 6 387 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, situé dans la zone RE-9, ayant front sur la rue Touchette.

Elle vise l'approbation de la demande de permis de construction d'un bâtiment principal et de l'aménagement paysager du terrain, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°562-2017.

1) - Le bâtiment principal abritera deux (2) logements avec garage intégré pour chaque logement, de 54' sur 48' de dimensions, ayant les caractéristiques architecturales suivantes :

- Bâtiment avec une structure en bois et fondation en béton;
- Façade symétrique pour les deux logements
- Revêtement extérieur des murs :
  - Façade avant en pierre, déclin de canaxel et en aluminium de couleur gris foncé;
  - Façades latérales et arrière : vinyle de couleur gris foncé;
- Portes de garage de couleur noire sans fenestration;
- Portes d'accès et fenêtres de couleur noire avec vitrage;
- Fascias et gouttières de couleur noire;
- Fenestrations rectangulaires sans ouvertures sur toutes les façades;
- Toiture en quatre pentes de 5/12 recouverte de revêtement en bardeaux d'asphalte de couleur noire;

2) - L'aménagement paysager propose des aires paysagées gazonnées tout autour du bâtiment, une haie en cour arrière pour séparer les parties privatives des deux logements, ainsi que deux cèdres marquant les entrées principales.

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande de permis a été soumise par la requérante pour la construction d'un bâtiment principal et l'a ménagement paysager;

**CONSIDÉRANT QUE** les toits sont composés de plusieurs versants avec bardeaux d'asphalte de couleur noire comme revêtement;

**CONSIDÉRANT QUE** les revêtements extérieurs sont de la pierre et déclin en aluminium de couleur gris foncé;

**CONSIDÉRANT QUE** les portes, les fenêtres et leur encadrement respectent les critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°562-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement paysager proposé ne met pas de façon significative le bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis a été analysée par le service de l'urbanisme et que les plans respectent toutes les normes applicables en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif de l'urbanisme a recommandé favorablement le projet par sa recommandation n°2021-03-017 avec les conditions suivantes :

- La façade sur rue doit être asymétrique en modifiant les surfaces des revêtements extérieurs et des ouvertures non répétitives;
- L'aménagement paysager doit mettre plus en valeur le bâtiment principal.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, d'autoriser l'émission du permis de construction tel que déposé par le demandeur et sans condition de modification de la façade avant donnant sur rue.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-114

**DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT 5 991 536, CADASTRE DU QUÉBEC, D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 12,5 HECTARES, POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite solliciter une exclusion de la zone agricole de nouveaux espaces adjacents à son périmètre urbain, dû à la diminution des espaces vacants disponibles à ce jour, afin d'assurer la vitalité de sa communauté dans les années futures;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QUE** la demande concerne une partie du lot 5 991 536, d'une superficie d'environ 12,5 hectares, située au sud d'une ligne tracée dans le prolongement de la rue des Pins;

**CONSIDÉRANT QUE** cette partie de lot a déjà fait l'objet d'une demande d'exclusion antérieure à la CPTAQ, dossier n° 404806, par la MRC de La Haute-Yamaska, qui s'est désistée par la suite et que le dossier a été fermé par la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT QUE** seules une MRC ou une municipalité, ayant obtenu l'accord de la MRC dont elle fait partie, ont la possibilité de procéder à une demande d'exclusion;

**CONSIDÉRANT QUE** toute demande d'exclusion doit répondre à l'ensemble des exigences prévues à l'article 65.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et qu'elle doit être justifiée en fonction des critères prévus à l'article 62 de la Loi;

**CONSIDÉRANT QU'AU** chapitre de la gestion de la croissance urbaine, la présente demande se justifie pour les mêmes raisons que celles de la demande initiale au niveau qualitatif et quantitatif. Ce dernier est plus pertinent du fait que le nombre de lots vacants sur le territoire de la municipalité à ce jour a diminué de façon importante par rapport à la demande initiale;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle demande se justifie pour les mêmes raisons que celles de la demande antérieure, soit :

- La superficie convoitée n'est pas utilisée activement à des fins agricoles et ne fait partie d'aucune exploitation agricole enregistrée;
- L'érablière familiale située sur le même lot, au nord de la superficie visée par la demande, sera conservée en zone agricole et n'est pas incluse dans la présente demande;
- Il n'y a aucun établissement de production animale à proximité et donc aucune contrainte supplémentaire à l'implantation d'unités d'élevages en matière de distances séparatrices;
- L'agrandissement répond à un besoin réel de croissance;
- La superficie visée par la demande représente le site ayant le moins d'impact sur le plan agricole.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'entreprendre une nouvelle demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et demander à la MRC de La Haute-Yamaska d'être codemandeur.

Adoptée à l'unanimité

**M. Claude Lussier et Mme Jacqueline Lussier Meunier reviennent dans la salle à 20h07**

2021-04-115

## **OFFICIALIZATION À LA COMMISSION DE LA TOPONYMIE DU QUÉBEC DU PARC DU PATRIMOINE**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité du 175<sup>e</sup> recommande de nommer le parc situé au 31 rue Principale, Parc du Patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est d'accord avec cette dénomination.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

**D'accepter** de nommer le site du 31 rue Principale comme Parc du Patrimoine;

**DE** soumettre le toponyme pour officialisation à la Commission de toponymie du Québec

Adoptée à l'unanimité

2021-04-116

## **OFFICIALIZATION À LA COMMISSION DE LA TOPONYMIE DU QUÉBEC DU PARC DES CITOYENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité Agir vert recommande de nommer le parc situé au 104 rue Racine, Parc des Citoyens.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est d'accord avec cette dénomination.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu,

**D'accepter** de nommer le 104 rue Racine comme Parc des Citoyens;

**DE** soumettre le toponyme pour officialisation à la Commission de toponymie du Québec

Adoptée à l'unanimité

**M. Sylvain Goyette se retire de la salle à 20h08**

2021-04-117

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q.- M. CONRAD T. BOILEAU, LOTS N° 5 626 144, 5 626 145, 5 626 143 ET 5 626 146, POUR AGRANDIR L'AIRE RÉSIDENIELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Conrad T. Boileau, propriétaire des deux lots n° 5 626 144 et 5 626 145, a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ, souhaitant agrandir l'aire résidentielle en acquérant des parties de lots n° 5 626 143 et 5 626 146 appartenant à Volaille Choinière Inc, d'une superficie totale de 874.3 m<sup>2</sup>; comme indiqué sur le plan de localisation préparé par Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, daté du 29 juin 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande vise à augmenter les marges de recul latérales et y permettre la plantation d'une haie brise-vent, et que la superficie totale sera de 4906.10 m<sup>2</sup>, soit moins de 5000 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de M. Conrad T. Boileau vise un lot inclus dans la zone protégée par la Commission de protection du territoire Agricole du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy; et unanimement résolu,

**D'appuyer** la demande de M. Conrad T. Boileau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour agrandir l'aire résidentielle.

Adoptée à l'unanimité

**M. Sylvain Goyette revient la salle à 20h10**

2021-04-118

**ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2021-14 DE GRÉ À GRÉ À LNA – HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉDACTION ET L'ATTESTATION DU RÉSUMÉ DES ÉTUDES DE CARACTÉRISATION ET DE SUPERVISION ENVIRONNEMENTALE DU LOT 3 556 241 – 169 RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire poursuivre les étapes dans le but de décontaminer le lot 3 556 241 (169 rue Principale);

**CONSIDÉRANT** les soumissions présentées par LNA en date du 19 et du 26 mars 2021.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2021-14 de gré à gré à LNA, pour un montant de 18 477.75 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-119

**DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS MUNICIPAL VERT – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – RÉHABILITATION DU LOT 3 556 241 – 169 RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire procéder à la réhabilitation du lot 3 556 241 – 169 rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des Municipalités met à la disposition des municipalités un Fonds Vert, afin de supporter les projets de décontamination et de réhabilitation des sols.

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu,

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer ladite demande de subvention afin d'obtenir l'aide maximale pour la réhabilitation du lot 3 556 241 – 169 rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

### 2021-04-120 **ADOPTION DES TARIFS DU CAMP DE JOUR 2021**

**CONSIDÉRANT QU'UN** Camp de jour pour l'été 2021 se déroulera sur une période de 8 semaines, dont 2 semaines incomplètes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton fête en 2021 son 175<sup>e</sup>, alors il est proposé que chaque enfant puisse avoir son chandail à l'effigie de cet événement.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

D'adopter par résolution les tarifs de :

- 420,00\$ taxes incluses pour le Forfait été;
- 80,00\$ taxes incluses pour une semaine complète;
- 70,00\$ taxes incluses pour la semaine de 4 jours (semaine du 16 août 2021);
- 60,00\$ taxes incluses pour la semaine de 3 jours (semaine du 30 juin 2021);
- GRATUIT POUR CHAQUE ENFANT un chandail à l'effigie du 175<sup>e</sup>

Tous ces tarifs seront assumés par les parents lors de l'inscription de l'enfant pour l'été 2021.

Le montant du chandail sera absorbé à même le budget du 175<sup>e</sup>.

La tarification réduite de 15% pour le deuxième enfant et de 30% pour le troisième enfant (et plus), sera appliquée seulement aux tarifs d'inscription du Camp de jour.

Adoptée à l'unanimité

### 2021-04-121 **AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DES LEGS – DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE – BÂTIMENT PATRIMONIAL DU PARC DU PATRIMOINE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds des legs offre une aide financière pour des projets communautaires d'immobilisations destiné à la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a inscrit en 2021 la phase 2 du projet de restauration et interprétation du bâtiment patrimonial du Parc du Patrimoine dans le plan triennal d'immobilisations.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser la direction générale à adresser une demande d'aide financière au du Fonds des legs.

Adoptée à l'unanimité

### 2021-04-122 **AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES DE CASCADES**

**CONSIDÉRANT** l'existence du programme d'aide financière aux activités sportives de Cascades;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a inscrit en 2021 le projet de parc de planche à roulettes dans le plan triennal d'immobilisations évalué à 120 000 \$.

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser la direction générale à adresser une demande d'aide financière de 50 000 \$ dans le cadre du programme d'aide financière aux activités sportives de Cascades.

Adoptée à l'unanimité

### **VARIA**

a) Cooptel

M. Sarrazin annonce la fin du déploiement de la fibre optique par Cooptel auprès de 225 résidents. Ainsi, l'ensemble de la population peut maintenant avoir accès à Internet.

b) Lien cyclable Sainte-Cécile-de-Milton /Granby

M. Sarrazin informe les citoyens qu'une étude de faisabilité est en cours de réalisation concernant le projet de lien cyclable Sainte-Cécile-de-Milton / Granby. Une fois cette étude réalisée, la municipalité consultera la population afin de les informer du projet et dans le but de retenir les commentaires sur les attentes des citoyens.

c) 175<sup>e</sup> anniversaire

M. Sarrazin mentionne aux citoyens que les activités du 175<sup>e</sup> anniversaire prennent une pause jusqu'en juin compte tenu du contexte de la pandémie COVID-19.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

1) Un citoyen mentionne que l'an passé il avait mentionné que des fils de type téléphonique pendaient des poteaux sur le 3<sup>e</sup> Rang Ouest et sur le Haut de la rivière Sud.

Le directeur général mentionne que nous avons contacté Vidéotron et qu'un suivi aurait dû être fait afin de contacter l'équipe de travail ayant entrepris ces travaux. Un nouveau suivi sera fait prochainement.

2) Un citoyen a remarqué que les rampes de l'hôtel de ville nécessitent des réparations, car il manque des boulons à certains endroits et qu'il y a une rampe qui a subi des dommages dus au gel.

M. Sarrazin mentionne qu'un suivi sera fait par le Service des travaux publics afin de faire ces corrections.

2021-04-123

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 25.

Adoptée à l'unanimité

---

M. Paul Sarrazin  
Maire

---

M. Yves Tanguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier